

Procès-verbal du conseil d'établissement
École Sainte-Thérèse
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Sainte-Thérèse, tenue le mercredi 29 novembre 2017, à l'école Ste-Thérèse

Présences : Isabelle Côté, parent
Catherine Daoust, enseignante
Julie Prud'homme, enseignante
Sarah Tropper, enseignante
Anne Sophie Girard, parent
Mario Dupont, parent
Annie Gariépy, enseignante
Yanik Fleury, parent
Marianne St-Pierre, parent

Était aussi présente : Andrée Brault, directrice

Était absente : Stéphanie Tremblay, service de garde

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Isabelle Coté, la présidente, procède à l'ouverture de la séance à 7h02, souhaite la bienvenue à tous les membres et constate qu'il y a quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marianne-St-Pierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement soit adopté avec les ajouts suivants à varia :

Menu cafétéria
Récréation intérieure
Accident cours d'école

CE-17/18-10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION.

Il est proposé par Yanik Fleury et résolu

QUE le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2017 soit adopté tel que déposé.

CE-17/18-11

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL.

Aucun suivi nécessaire

5. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Réunion de la semaine du 22 novembre :

- Suivi sur les politiques contre l'intimidation
- Financement : Est-ce qu'on pourrait remettre le chocolat au lait en bas 70%
- Faire attention au vitre de portes et de classes qui ne sont pas en verre trempé.

6. INFORMATION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

6.1 Budget 17-18

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

Il est proposé par : Isabelle Côté

Que le conseil d'établissement de l'école Sainte-Thérèse confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures 15021, 15022, 15025, 15031, 15103, 1517

CE-17/18-12

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La directrice présente la révision du budget annuel de l'école pour un montant total de 413 987\$ distribué dans les différents postes comptables.

Il est proposé par Julie Prud'homme et résolu :

Que le budget annuel 2017-2018 de l'école Ste-Thérèse soit adopté tel que présenté par la directrice.

Que les transferts du Fonds à destination spéciale vers le parc école et les différents projets (Sautons en cœur et Marché Sainte-Thérèse) et activités soient acceptés tel que présentés dans le budget. Les transferts se feront au fur et à mesure des besoins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Code de vie

Année difficile dans le milieu de vie de Sainte-Thérèse, mais aussi ailleurs dans la commission scolaire.

Présentation du « Passeport de bonne conduite » produit par le comité code de vie de l'école. Explications et procédure.

- 6 étapes dans les conséquences (voir le dépliant).

Il est proposé par Mario Dupont et résolu :

QUE le passeport de bonne conduite soit présenté aux élèves et mis en application aussitôt que la situation le requerra.

CE-17/18-13

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Consultations

6.3.1 Acte d'établissement 2017-2018

Le CÉ devant être consulté pour l'acte d'établissement 2017-2018, il est proposé par Marianne St-Pierre et résolu :

Que le conseil d'établissement de l'école Ste-Thérèse soit en accord avec « l'Acte d'établissement 2017-2018 » tel que présenté.

La présidente verra à signer le formulaire pour et au nom du conseil d'établissement.

CE-17/18-14

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3.2 Plan triennal 2018-2021

Le CÉ devant être consulté pour le plan triennal 2018-2021, il est proposé par Isabelle Coté et résolu :

QUE le conseil d'établissement soit en accord avec le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 » tel que présenté, en corrigeant le nombre de classe de maternelle qui est en réalité de 3.

La présidente verra à signer le formulaire pour et au nom du conseil d'établissement.

CE-17/18-15

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3.3 Règles et critères d'inscription 2018-2019

Le CÉ devant être consulté pour les règles et critères d'inscription 2018-2019, il est proposé par Mario Dupont et résolu :

Que le conseil d'établissement de l'école Ste-Thérèse soit en accord avec les « Règles et critères d'inscription 2018-2019 » tel que présenté.

La présidente verra à signer le formulaire pour et au nom du conseil d'établissement.

CE-17/18-16

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3.4 Détermination des services éducatifs 2018-2019

Le CÉ devant être consulté pour la détermination des services éducatifs 2018-2019, il est proposé par Annie Gariépy et résolu :

Que le conseil d'établissement de l'école Ste-Thérèse soit en accord avec la « Détermination des services éducatifs 2018-2019 » tel que présenté.

La présidente verra à signer le formulaire pour et au nom du conseil d'établissement.

CE-17/18-17

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Suivi parc école

Les travaux avancent bien, le terrain est délimité. Si l'hiver ne s'installe pas trop vite peut-être que le terrain sera finalisé avant l'hiver sinon ça ira au printemps.

6.5 Conférence de Pier-Luc Bordeleau

Pauline Thibault, animatrice SASEC nous a offert une conférence pour contrer l'intimidation à présenter aux élèves de 3^e à 6^e année. Cette conférence serait offerte en janvier, la date précise reste à déterminer.

Il est proposé par Julie Prud'homme et résolu :

Que la conférence soit offerte telle que présentée.

Que le coût de la conférence (400\$) soit déboursé à même le Fonds à destination spéciale et transféré au poste activité pour couvrir la dépense.

CE-17/18-18

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Voici la liste des activités proposées par les enseignants :

Classes de 1^{ère} et 2^e année; visite de l'auteure Lucie Papineau : 27 avril 2018 (elle fait 4 classes pour 480\$)

Classes de 2^e année; journée d'activités le 14 juin à l'université de Sherbrooke coût total 653\$

Classe DGA de Marie-Pierre, Activité aux quilles le 15 décembre, déplacement à pieds.

Il est proposé par Yanik Fleury et résolu :

Que les activités soient acceptées tel que présentées et que les coûts de ces activités soient pris à même le budget de la campagne de financement et les membres autorisent le transfert du coût de chaque activité du compte du fonds à destination spéciale vers les comptes de catégorie « activités ».

CE-17/18-19

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

Stéphanie la technicienne au service de garde est absente.

9. INFORMATION DE L'OPP

La vente de pâtisseries a généré des profits de 324 \$

La soirée Cinéma en pyjama est prévu le 8 décembre (pour les plus petits) Admission gratuite, mais ventes de popcorn et jus.

10. VARIA

Menu cafétéria : On se questionne sur le respect du menu. La direction mentionne qu'un suivi serré est fait quant au service de cafétéria.

Récréation intérieure : Les gens se questionnent sur les récréations intérieures. Comme elles se passent en classe on aimerait trouver un moyen de faire bouger les enfants ou de les faire sortir de leur classe. C'est difficile car à certains moments le gymnase est occupé. Ce n'est pas réaliste non plus d'avoir trop d'élèves en même temps au gymnase.

Accident cours d'école : Suite à l'accident survenu sur la cour, les branches dangereuses des arbres ont été coupées.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine assemblée aura lieu en le 31 Janvier à 19 heures.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne Sophie Girard et résolu :

QUE l'assemblée soit levée à 21h21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-17/18-20

Isabelle Coté
Présidente

Andrée Brault
Directrice